Santé Canada Health Canada

Votre santé et votre sécurité... notre priorité. *Your health and safety... our priority.*

Limites maximales de résidus proposées PMRL2013-31

Flonicamide

(also available in English)

Le 3 juin 2013

Ce document est publié par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Publications
Agence de réglementation de
la lutte antiparasitaire
Santé Canada
2720, promenade Riverside
I.A. 6604-E2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Internet : pmra.publications@hc-sc.gc.ca
santecanada.gc.ca/arla
Télécopieur : 613-736-3758
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou 613-736-3799
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca

Canada

ISSN : 1925-0851 (imprimée)
1925-086X (en ligne)

Numéro de catalogue : H113-24/2013-31F(publication imprimée)
H113-24/2013-31F-PDF (version PDF)

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0S5.

En vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a jugé acceptable l'ajout de nouvelles utilisations concernant les concombres de serre sur l'étiquette de l'insecticide sous forme de granulés solubles Beleaf 50SG, qui contient du flonicamide de qualité technique. Les utilisations approuvées au Canada sont décrites sur l'étiquette de l'insecticide Beleaf 50SG (numéro d'homologation 29796).

L'évaluation de cette demande concernant le flonicamide a permis de conclure que la préparation commerciale présente des avantages et une valeur et que les risques liés à ces nouvelles utilisations sont acceptables pour la santé humaine et l'environnement.

Avant d'homologuer un pesticide pour utilisation sur des aliments au Canada, l'ARLA doit déterminer la concentration de résidus susceptible de rester dans et sur l'aliment lorsque le produit est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette et établir que les résidus ne seront pas préoccupants pour la santé humaine. Cette concentration est alors fixée aux termes de la loi sous forme de limite maximale de résidus (LMR) dans la denrée agricole brute destinée à l'alimentation de même que dans tout produit transformé qui la contient, à l'exception des cas où des LMR distinctes existent pour la denrée agricole brute et les produits issus de sa transformation.

Le présent document tient lieu de consultation sur la LMR proposée pour le flonicamide (voir les Prochaines étapes). Les données d'essais en conditions réelles utilisées pour appuyer la LMR proposée sont résumées à l'annexe I.

Afin de se conformer aux obligations du Canada en matière de commerce international, une consultation sur la LMR proposée est aussi menée à l'échelle internationale par l'envoi d'une notification à l'Organisation mondiale du commerce sous la coordination du Conseil canadien des normes.

Voici la LMR proposée, destinée à remplacer la LMR de flonicamide fixée pour les concombres.

Tableau 1 Limite maximale de résidus proposée pour le flonicamide

Nom commun	Définition du résidu	LMR (ppm)	Denrée
Flonicamide	*N*-cyanométhyl-4-(trifluorométhyl)nicotinamide, y compris les métabolites acide 4-trifluorométhylnicotinoyl)-glycine, *N*-(trifluorométhylnicotinoyl)-glycine et 4-(trifluorométhyl)nicotinamide	1,5[a]	Concombres

ppm = partie par million

[a] Cette LMR est proposée en remplacement de la LMR fixée de 0,4 ppm (EMRL2011-48).

Les LMR fixées au Canada peuvent être obtenues au moyen de la base de données sur les LMR à la page Limites maximales de résidus pour pesticides. La base de données permet aux utilisateurs de faire une recherche par pesticide ou par denrée.

Conjoncture internationale et répercussions commerciales

La LMR proposée pour le flonicamide au Canada correspond à la tolérance fixée aux États-Unis tel qu'indiqué dans l'Electronic Code of Federal Regulations, 40 CFR Part 180 (recherche par pesticide). À l'heure actuelle, aucune LMR n'est fixée pour le flonicamide dans quelque denrée que ce soit par la Commission du Codex Alimentarius[1] dans son site Web Résidus de pesticides dans les aliments et les aliments pour animaux.

Prochaines étapes

L'ARLA invite le grand public à présenter des commentaires écrits sur la LMR proposée pour le flonicamide durant les 75 jours suivant la date de publication du présent document. Veuillez transmettre tout commentaire aux Publications (aux coordonnées indiquées en page couverture). L'ARLA tiendra compte de tous les commentaires reçus avant d'arrêter une décision sur la LMR proposée. Les commentaires reçus seront abordés dans un document distinct contenant un lien vers le présent PMRL. La LMR entrera en vigueur à la date de sa saisie dans la base de données sur les LMR.

[1] La Commission du Codex Alimentarius est un organisme international sous l'égide des Nations Unies qui fixe des normes alimentaires internationales, y compris des LMR.

Annexe I

Résumé des données d'essai en conditions réelles à l'appui de la LMR proposée

Pour appuyer l'utilisation au Canada de l'insecticide Beleaf 50SG sur les concombres de serre, le demandeur a présenté des données sur les résidus tirées d'essais supervisés menés dans des serres aux États-Unis et au Canada. Du flonicamide a été appliqué sur des concombres de serre avec un adjuvant présent dans la bouillie de pulvérisation. Les concombres de serre ont été récoltés selon le mode d'emploi du produit.

Limites maximales de résidus

La LMR recommandée pour le flonicamide est fondée sur les données présentées par le demandeur. Son calcul repose sur le calculateur de LMR (en anglais seulement) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a servi de méthodologie statistique. Le tableau A1 donne un bref aperçu des données utilisées pour calculer la LMR proposée.

Tableau A1 Résumé des données d'essais en conditions réelles et des données sur les produits transformés à l'appui de la LMR proposée

Denrées	Méthode d'application et dose totale (g m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental
			Min.	Max.	
Concombres de serre	Application foliaire; 294 à 326	0	< 0,106	< 0,775	Sans objet
	Chimigation simulée; 296 à 302		< 0,079	< 0,341	

Au terme de l'examen de toutes les données dont on disposait, on recommande une LMR de 1,5 ppm pour tenir compte des résidus de flonicamide. À la LMR proposée, les résidus de flonicamide dans les concombres ne poseront pas de risques inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.